



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 2006/06

Partenariats public-privé
dans les Flandres

Geert Leemans

<https://dx.doi.org/10.1787/402478016865>

Partenariats public-privé dans les Flandres

Par Geert Leemans, AGIO, Belgique

Le gouvernement flamand de Belgique a récemment approuvé l'affectation d'un investissement d'un milliard d'euros à des infrastructures scolaires dans le cadre de partenariats public-privé ; il s'agit de son premier grand projet de ce type. Les partenariats public-privé, tels qu'ils sont envisagés par la Communauté flamande, permettent au gouvernement de répondre rapidement aux besoins urgents, mais aussi de répartir les coûts sur une plus longue durée.

Ces dernières décennies, les investissements dans l'infrastructure scolaire flamande n'ont pas suffi pour répondre à la demande. Selon les dernières estimations, les sommes nécessaires s'élèvent à 1.9 milliard EUR, dont 1.4 milliard devra être financé par le gouvernement flamand en vertu de la législation européenne, alors que le budget 2005 consacré à l'infrastructure scolaire ne représente que 140 millions EUR. Il est évident que le budget ordinaire ne prévoit pas de crédits suffisants pour effectuer les travaux de construction nécessaires en attente.

Le gouvernement flamand au pouvoir alloue actuellement de nouveaux fonds au titre de projets de construction scolaire. Le budget de la construction scolaire doit augmenter de 50 millions EUR en 2006 et en 2007 et de 75 millions en 2008 et en 2009. Ces fonds serviront aux investissements ordinaires (par exemple, les subventions et budgets courants du gouvernement alloués directement aux établissements scolaires) et éviteront que les retards ne s'aggravent.

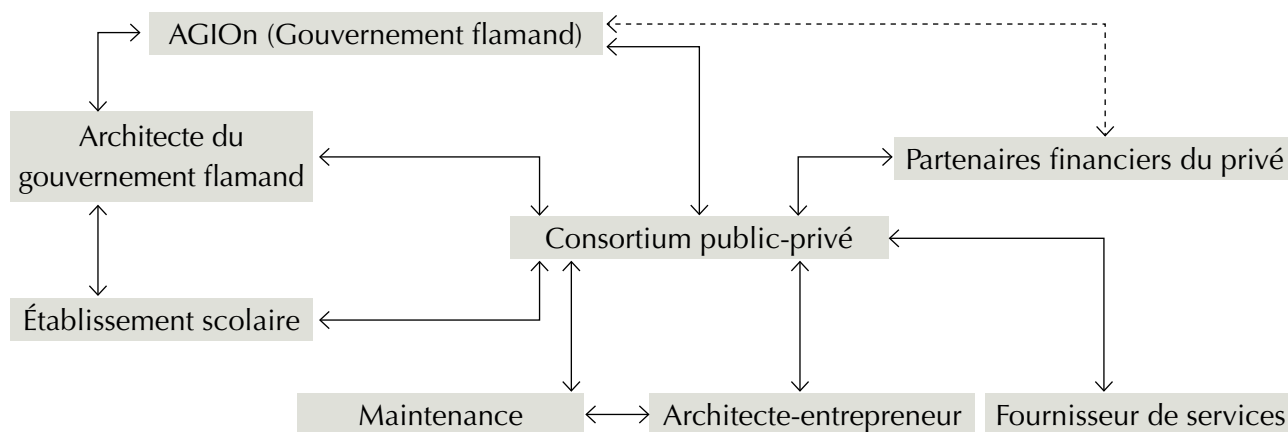
Outre cette augmentation des investissements ordinaires, le gouvernement flamand prévoit de supprimer les retards existants en faisant appel à d'autres formes de financement. Aussi va-t-il sélectionner un seul consortium qui sera chargé de la conception, de la construction, du financement et de la maintenance de tous les projets de construction scolaire. Ce consortium sera composé de partenaires financiers issus du secteur privé (des banques, des compagnies d'assurance, etc.), la participation du gouvernement étant de 25 %. Ce consortium ne sera pas propriétaire des bâtiments, mais recevra une compensation financière pendant près de 30 ans en échange de la mise à disposition des bâtiments à des établissements scolaires.

Les projets de construction proprement dits feront l'objet d'appels d'offres distincts afin de faire jouer la concurrence entre plusieurs entrepreneurs et architectes et garantir ainsi un emploi optimal de l'argent investi. Une commission spéciale, représentant les différentes organisations jouant un rôle dans le système éducatif flamand, aura pour tâche de décider des projets pouvant bénéficier des nouveaux financements. Cette commission commencera par fixer les critères de sélection, en étant particulièrement attentive à la qualité de la conception, à la durabilité ainsi qu'au rôle de l'établissement scolaire dans son milieu local. Un architecte du secteur public, employé par le ministère de la Communauté flamande, garantira la qualité architecturale de ces projets. (Voir figure 1.)

D'autres avantages sont escomptés. Tous les investissements seront effectués presque au même moment par le consortium public-privé, permettant ainsi une réduction des coûts. De plus, dans la mesure où le gouvernement sera plus à même de garantir la rapidité d'exécution des projets, les conseils

• Figure 1 •

Le projet flamand de conception, de construction, de financement et de maintenance : liens entre les divers acteurs



2

d'administration des établissements scolaires seront déchargés de la gestion des projets de construction et pourront concentrer toute leur attention sur la mission éducative.

Le ministre flamand du Travail, de l'Éducation et de la Formation, Frank Vandenbroucke, compte que chaque année à partir de 2008 des projets de construction scolaire seront exécutés pour un montant de 250 millions EUR. En attendant, le gouvernement s'emploiera, en collaboration avec les différents acteurs du système éducatif flamand, à préparer ces projets, autrement dit à définir les règles d'action, à désigner le consortium public-privé, à sélectionner et à hiérarchiser les projets de construction scolaire, à mettre au point le cahier des charges, etc.

AGION, le nouvel Office flamand pour l'infrastructure scolaire qui a succédé au DIGO (ancienne agence pour l'infrastructure des établissements privés et publics), fera partie du consortium public-privé en assumant 25 % du budget et garantira la bonne exécution des activités de conception, de construction, de financement et de maintenance. Cet Office sera également chargé des subventions qui permettront aux établissements scolaires de verser au consortium public-privé la compensation financière prévue sur le long terme.

En période de difficultés économiques, cet investissement devrait relancer le secteur du bâtiment de la Communauté flamande.

Pour en savoir plus, contacter :

Geert Leemans

Directeur adjoint

Agentschap voor Infrastructuur in het Onderwijs (AGION)

Bruxelles, Belgique

Tél. : 32 22 221 05 20

geert.leemans@agion.be